

ARRETE 2021AR312

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de la commune de Reyrieux

Vu le Code du Domaine de l'Etat, notamment son article L 28 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2213.6 ;

Vu le Code pénal ;

Vu la demande faite le 20 décembre 2021 par Mr BENOIT-VINCENT CHARLES, Directeur de l'Espace Talançonnais ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de régler l'occupation du domaine public au sein du centre village de la commune dans le cadre d'un projet d'animations sur l'espace public mené par l'Espace Talançonnais sur le premier trimestre de l'année 2022.

ARRETE

Article 1 : Le Maire de Reyrieux autorise M. Benoit-Vincent CHARLES, Directeur de l'Espace Talançonnais à occuper le domaine public à l'occasion d'animations au sein de l'espace public dans le cadre du projet « aller vers » :

- Le 27/01/22 de 10h à 12h sur le parking de la Paix à l'occasion de jeux musicaux
- Le 02/02/22 de 10h à 12h dans l'enceinte du Galet (parvis ou espaces verts) à l'occasion d'un atelier manuel, création de marques pages décorés
- Le 08/02/22 de 17h à 19h chemin de Gigneux – lot de Gigneux à l'occasion de jeux de société
- Le 14/02/22 de 9h à 11h sur le parking de la Paix à l'occasion d'une initiation/découverte de thés locaux
- Le 25/02/22 de 9h à 11h sur le parking de la Gare à l'occasion d'une séance de réveil musculaire
- Le 02/03/22 de 15h à 17h chemin de Gigneux – lot de Gigneux à l'occasion de jeux de cartes
- Le 11/03/22 de 14h à 16h sur le parking du Clos du Moulin, route du Stade à l'occasion d'ateliers numériques

Article 2 : L'ensemble des gestes barrières ainsi que les recommandations sanitaires actuelles devront être respectés.

Article 3 : A la fin de la manifestation les sites seront laissés propres et devront satisfaire aux normes de sécurité en vigueur.

Article 4 : Une ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- La police municipale
 - La brigade de gendarmerie de Trévoux
 - Les services techniques municipaux
 - Mr BENOIT- VINCENT CHARLES, Directeur de l'Espace Talançonnais
- Qui, chacun en ce qui le concerne, sera chargé de l'exécution.

Fait à Reyrieux
Le 20 décembre 2021
Madame le Maire
Carole BONTEMPS HESDIN
Pour le Maire empêché
Le 1^{er} Adjoint
Marcel BABAD

